

---

Le chapitre 2 traite des intermédiaires du transport et des services qu'ils offrent. Ces entreprises, que l'on désigne généralement sous le nom de «transitaires», jouent un rôle de premier plan dans la liaison entre l'exportateur et son client. De nombreux exportateurs préfèrent confier à ces intervenants la tâche de prendre les arrangements nécessaires en matière de transport et de préparer les documents, sujets dont il sera question aux chapitres 1 et 4, respectivement.

Le chapitre 3 traite de la responsabilité civile en matière de transport, des exonérations et de la protection disponible, ainsi que des polices d'assurance sur fret et des dispositions connexes.

Le commerce international exige trois principaux types de documents : les documents commerciaux, les documents de transport et les documents gouvernementaux et douaniers. On trouvera dans le chapitre 4 des indications, assorties d'exemples, sur les documents de transport. Pour plus d'information sur les documents commerciaux et les documents gouvernementaux et douaniers, ainsi que sur le transfert des paiements, consulter la brochure *Documentation et crédits documentaires : Guide de l'exportateur* (voir l'annexe II).

L'annexe I traite d'un aspect plus technique, à savoir la préparation des marchandises pour l'exportation. On y décrit les responsabilités des intervenants et les méthodes de manutention à employer selon les produits, l'unité de chargement et l'itinéraire.

Enfin, on trouvera à l'annexe II une liste des publications provenant du secteur privé et des gouvernements, le nom des associations industrielles et professionnelles du domaine et une liste des ministères intéressés et des Centres du commerce international.